

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

ELABORATION OU REVISION D'UN PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)





Définition du PEB

- Instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes.

Objectif du PEB

- Concilier activité aéronautique et développement maîtrisé des communes riveraines en limitant les droits à construire dans des zones de bruit définies autour des aérodromes.

Champ d'application du PEB

- Loi du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes,

Base juridique de l'élaboration du PEB et de sa procédure d'approbation

- Code de l'Urbanisme.

Courbe de bruit

- Ligne joignant les points d'égal indice de bruit autour d'un aérodrome.
- Modélisée avec le logiciel INM
 - ✓ Moteur de calcul qui modélise les émissions sonores des aéronefs;
 - ✓ Base de données aéronefs (données acoustique propre à chaque aéronef).

Elements pris en compte

- Hypothèses de trafic à court, moyen et long termes ;
- Infrastructures aéroportuaires ;
- Types d'aéronefs et évolution des flottes exploitées ;
- Répartition des aéronefs sur les trajectoires de circulation aérienne ;
- Répartition de ce trafic entre les périodes "jour, soir, nuit".

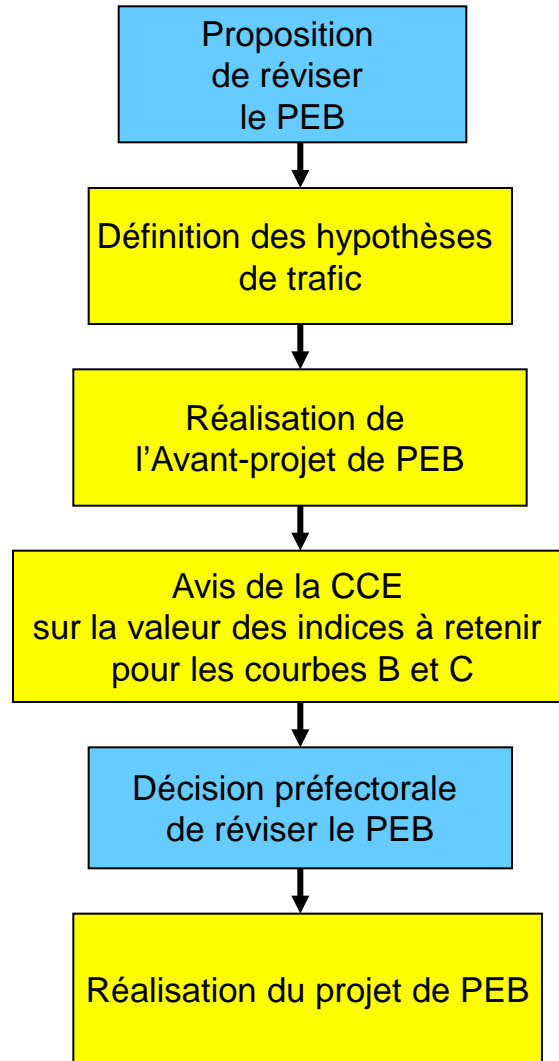


Avant-projet de Plan d'Exposition au Bruit

Document graphique au 1/25000ème (+ rapport de présentation) qui délimite :

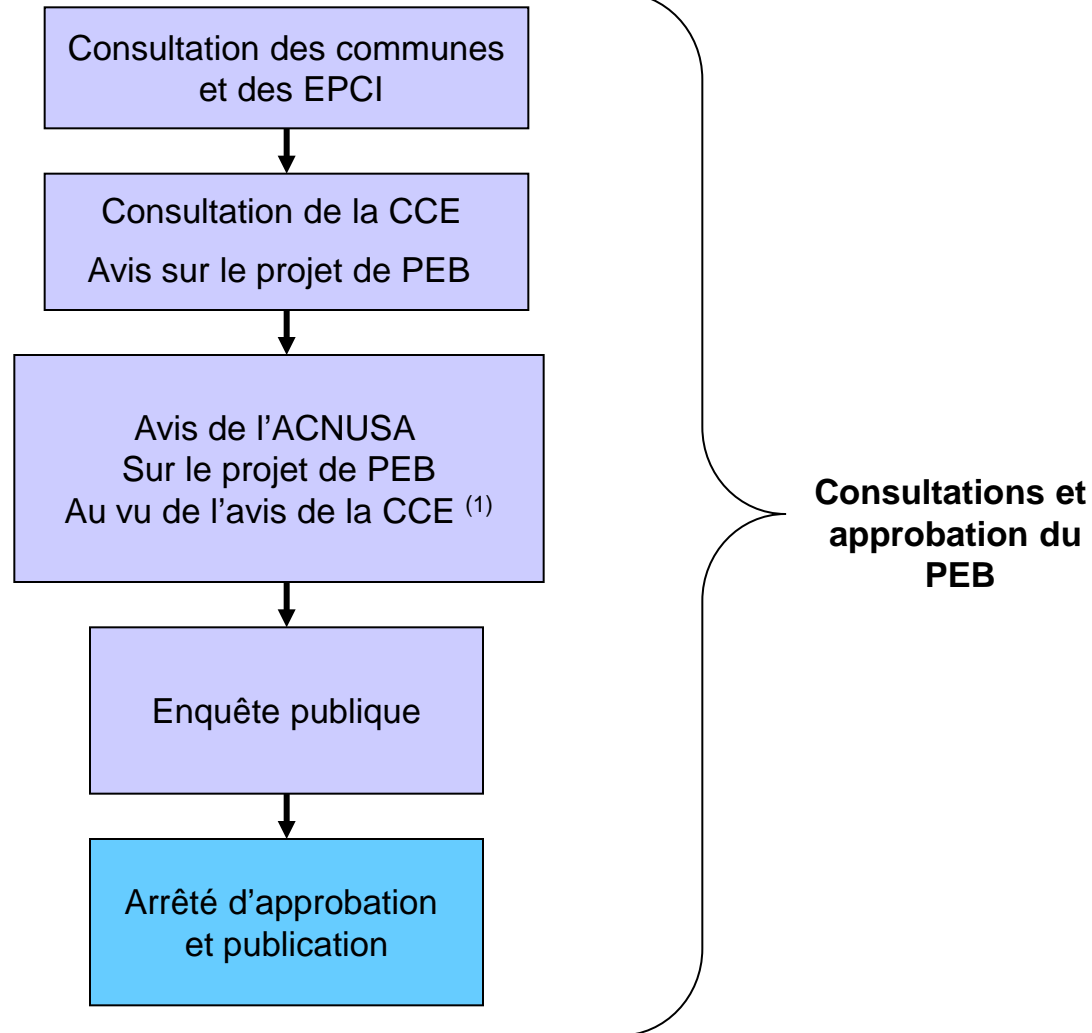
- ✓ une **zone A** de bruit fort, limite extérieure :
courbe de valeur **fixée** à l'indice **Lden 70** ;
- ✓ une **zone B** de bruit fort, limite extérieure :
à choisir entre les courbes de valeur d'indice **Lden 65 à 62** ;
- ✓ une **zone C** de bruit modéré, limite extérieure :
à choisir entre les courbes de valeur d'indice **Lden 57 à 55** ;
- ✓ une **zone D** de bruit faible, limite extérieure :
courbe de valeur **fixée** à l'indice **Lden 50 (facultative)**.





Elaboration du projet de PEB





(1) *Aérodromes pour lesquels le nombre annuel des mouvements d'aéronefs de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 20 tonnes a dépassé 20 000 lors de l'une des cinq années civiles précédentes.*